

# INTERPELLATION

**Auteur** PLR, par Charles-Albert Gillioz  
**Objet** La sécurisation des données, une notion vitale?  
**Date** 08.05.2017  
**Numéro** 1.0216

---

Notre canton s'est doté d'une loi et d'un préposé à la protection des données ce qui s'avère être une excellente chose. Cela ne doit toutefois pas nous dédouaner d'une responsabilité personnelle notamment lorsqu'il s'agit de données tierces et qui plus est si la personne agit en tant que fonctionnaire de l'administration cantonale.

Ce n'est un secret pour personne, les voleurs et les escrocs ont toujours une longueur d'avance sur la police et les gens honnêtes. Pour parer à cela, nous mettons en place des législations, des directives et des usages destinés à freiner les voleurs tout en favorisant la police, mais qu'en est-il réellement ?

Un enquêteur qui me dit qu'il peine toujours plus à obtenir des informations dans sa chasse au travail au noir ne m'étonne guère. Un curé qui se voit refuser l'obtention d'une liste des patients de sa paroisse en séjour à l'hôpital en vue d'une visite d'amitié me chagrine. Une employée de l'administration cantonale qui adresse un mail à plus de 500 usagers en laissant apparaître la totalité des adresses email m'ébaubit d'autant que son action s'avère en totale absence de licéité.

Faut-il former certaines personnes, faut-il sécuriser les systèmes de gestion d'adresses ou simplement bloquer certains usages email, il ne m'appartient pas d'en juger. Cela fait deux décennies que le mail est en usage courant, il est temps que certains en comprennent l'usage.

## **Conclusion**

Qu'entend faire le Conseil d'État pour, à la fois, intégrer un peu d'humanité dans ce monde numérique tout en évitant que nos données ne finissent aux enchères ?